

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DES
COPROPRIÉTAIRES DU CONDOMINIUM DOMAINE FRANÇOIS DE LAVAL, PHASE 1,
TENUE À LA SALLE JEAN MORIN DE LA MAISON PROVINCIALE DES RELIGIEUX
DE SAIN-VINCENT DE PAUL, 2555 CHEMIN STE-FOY, À STE-FOY, LE 12
AVRIL 2000 À 19H30.

1- VÉRIFICATION DU DROIT DE VOTE.

Le quorum est atteint à 19h30. Les droits de votes de membres présents ou représentés par procuration totalisent 2233.5 votes soit 73.2%.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur Jean-Guy Caron (412) appuyé par Madame Johanne Landry (305) propose l'adoption de l'ordre du jour. **ADOPTÉ.**

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14
AVRIL 1999.

Les copropriétaires confirment avoir pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 avril 1999.

Madame Ginette Turgeon (109) appuyée par Madame Denise Huard 313 propose l'adoption du procès-verbal. **ADOPTÉ.**

4- AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

La présidente accompagnée de Monsieur Falardeau 406 ont assisté à une réunion d'informations concernant la pose de plancher de bois dans les condominiums. Des informations et un résumé de cette rencontre ainsi qu'une proposition d'un règlement est remis à tous les copropriétaires présents.

5- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU 22
SEPTEMBRE 1999.

Une correction est apportée à l'item 2 : Demande d'amendement de l'article 8.2.11 de notre déclaration de copropriété.

La proposition devrait se lire comme suit :

Il est proposé par Monsieur Jean-Guy Caron (408) appuyé par Madame Berthe Lamontagne (110) qu'à l'article 8.2.11 soit ajouté :

Seule une antenne communautaire pourra être installée sur le toit.
ADOPTÉ.

6- RAPPORT DES ADMINISTRATRICES.

Madame Andrée Paulet (104) dépose le rapport des administratrices.

7- RAPPORT FINANCIER.

Madame Liliane Mailloux (111) fait lecture des états financiers de l'exercice terminé le 31 janvier 2000 certifiés par Monsieur René Blouin, c.a. Le rapport montre un excédent des produits sur les charges de 2772\$

Sur proposition de Madame Pâquerette Paradis (212) appuyée par Madame Marcelle Chevrier(107), il est unanimement résolu d'adopter le rapport financier. **ADOPTÉ.**

8- ADOPTION DU BUDGET 2000-2001.

Madame Liliane Mailloux (111) fait lecture des prévisions budgétaires pour 2000-2001. Ces prévisions sont de l'ordre de 65,845.50\$ et sont adoptées à l'unanimité sur proposition de Madame Johanne Landry (305), appuyée par Madame Ginette Turgeon (109). **ADOPTÉ.**

9- APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS.

Conformément à l'article 17.5.3, Monsieur Odina Tremblay (302) appuyé par Madame Delisle (207) propose la rémunération des administrateurs tel que prévue au budget. **ADOPTÉ.**

10- NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR 2000-2001.

Madame Liliane Mailloux (111) appuyée par Madame Thérèse Lemay (203) propose la nomination de Monsieur René Blouin, c.a. comme vérificateur pour l'année 2000-2001 aux mêmes honoraires que cette année. **ADOPTÉ.**

11- RATIFICATION DU TARIF DE LOCATION DES STATIONNEMENTS EXTÉRIEURS.

Madame Andrée Paulet (104) appuyée par Madame Johanne Landry (305) propose que le coût mensuel d'un stationnement extérieur pour un résident soit maintenu à 15\$ et que pour un non-résident la direction soit autorisée à louer selon leur discrétion. **ADOPTÉ.**

12- ELECTION DES ADMINISTRATEURS.

Madame Andrée Paulet (104) appuyée par Madame Marcelle Chevrier (107) propose Monsieur Jean-Guy Caron (412) comme président d'élection. Monsieur Caron accepte.

Madame Pâquerette Paradis (212) appuyée par Monsieur Albert Dupont (206) propose Madame Andrée Paulet (104)

Madame Marcelle Chevrier (107) appuyée par Madame Andrée Paulet (104) propose Madame Liliane Mailloux (111)

Madame Liliane Mailloux (111) appuyée par Madame Noëlla Fecteau (101) propose Madame Jacqueline Lavallée (312)

N'ayant plus d'autres mises en nomination, les trois administratrices sont élues par acclamation.

13- ELECTION DES OFFICIERS DES COPROPRIÉTAIRES.

Madame Andrée Paulet (104) appuyée par Madame Jacqueline Lavallée propose Monsieur Jean-Paul Paradis (212) comme président d'assemblée. Monsieur Paradis accepte.

Madame Andrée Paulet (104) appuyée par Madame Liliane Mailloux (111) propose Monsieur Jean-Guy Caron (412) comme vice-président. Monsieur Caron accepte.

Madame Johanne Landry (305) appuyée par Madame Thérèse Lemay propose Madame Noëlla Fecteau (101) comme secrétaire. Madame Fecteau accepte.

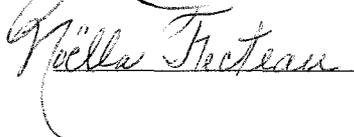
14- AFFAIRES DIVERSES.

Après discussion, on recommande aux administratrices de voir à ce que tous les réservoirs à eau chaude d'origine soient changés aussitôt que possible.

15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

À 22h00, l'ordre du jour étant épuisé, Madame Pâquerette Paradis (212) appuyée par Madame Paris (205) propose la clôture de l'assemblée.

 président

 secrétaire